

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2074 affectant M. Arnaud a la mission de la délimitation de la frontière franco-éthiopienne

n° 2074

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la lettre n° 3957/L. G. du chef du service des travaux publics en date du 15 novembre 1947 : Vu les nécessités du service.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Arnaud, adjoint technique principal du cadre local européen des travaux publics, est affecté à la mission de la délimitation de la frontière franco-éthiopienne. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter de la date du débarquement de l'intéressé à Djibouti jusqu'au 31 janvier 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.